Le réseau de transport d'électricité

Enjeux Raccordement et Accès au Réseau 2023

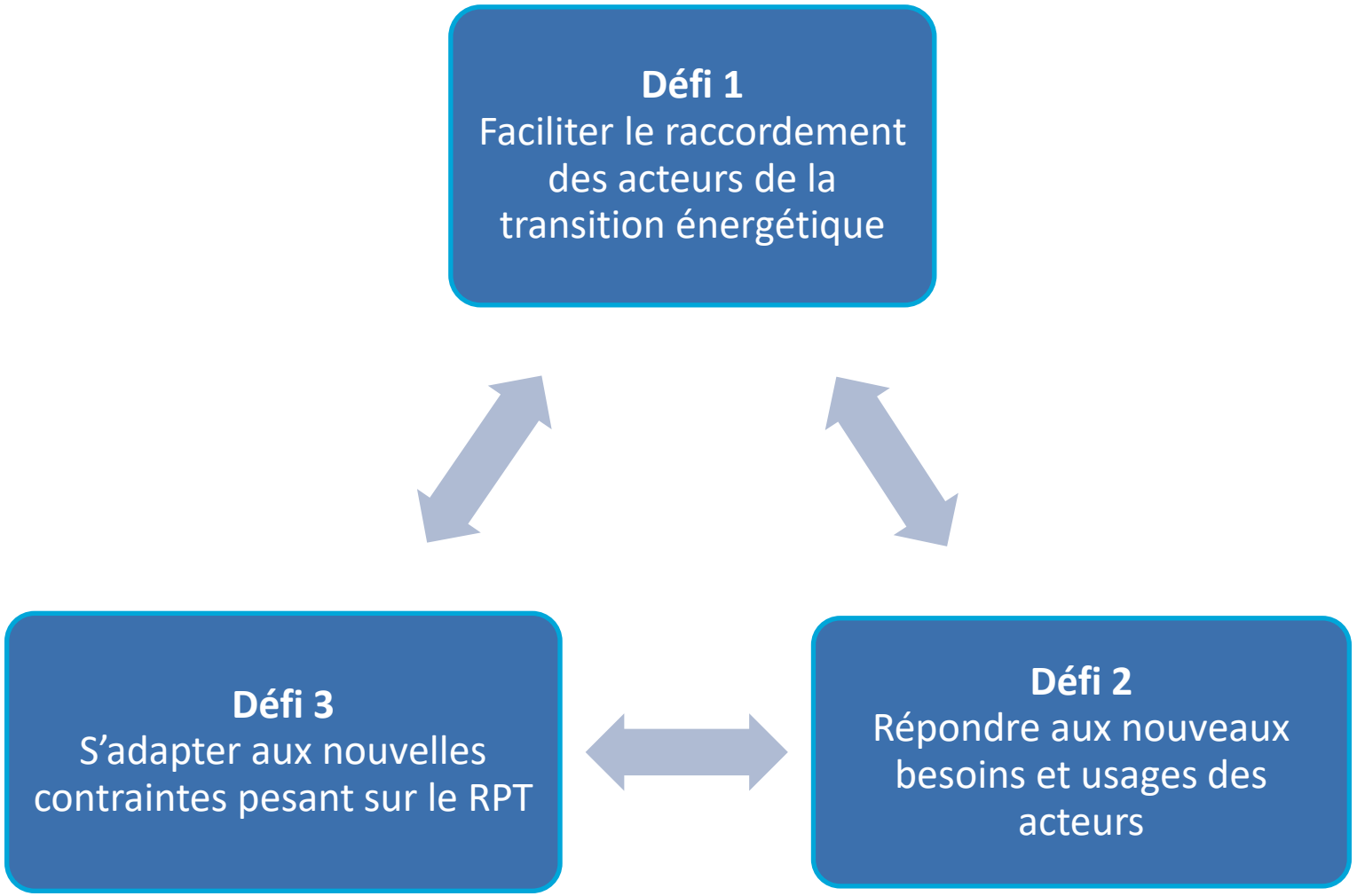
Commission Accès au réseau du 22 novembre 2022

Accessibilité : CURTE

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

1 Enjeux stratégiques Raccordement et Accès Réseau : 2023 - 2024

3 défis à relever dans les deux prochaines années pour être au rendez-vous de la transition énergétique



Enjeux du Raccordement et de l'Accès au Réseau

Défi #1

Faciliter le raccordement des acteurs de la transition énergétique

Défi 1 - Faciliter le raccordement des acteurs de la transition énergétique

Axe 1 : Accompagner la décarbonation de l'industrie



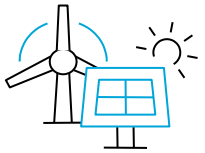
Contexte : la Stratégie Nationale Bas-Carbone se traduit par la multiplication des demandes de raccordement de forte puissance dans des zones spécifiques (Grands Ports Maritimes, plateformes industrielles,..). La possibilité de mutualiser voire d'anticiper la création d'ouvrages de raccordement mutualisés serait de nature à faciliter la décarbonation de l'industrie.

- En 2022 : la DTR a évolué pour intégrer une **Offre Desserte à la demande d'un chef de file** et une **Offre de raccordement alternative mutualisée** (ORAM) permettant le partage des coûts des extensions mutualisées en cas de demandes de raccordement concomitantes.
- En 2023 : Déploiement de la nouvelle DTR et adaptation en fonction des évolutions législatives et réglementaires portées dans le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.



Défi 1 - Faciliter le raccordement des acteurs de la transition énergétique

Axe 2 : Adapter les S3REnR à la nouvelle dynamique



Contexte : Rythme escompté de développement des EnR, de l'ordre de 6 GW/an (X2 par rapport aux dernières années)

Enjeux : Garantir la capacité des gestionnaires de réseaux à raccorder un volume important d'EnR dans des délais compatibles avec les objectifs de transition énergétique impulsés par le gouvernement.

Problématique : Si les S3REnR ont permis de raccorder une trentaine de GW depuis leur mise en œuvre en 2010 en mutualisant les coûts de raccordement, cet outil de planification de l'infrastructure électrique doit évoluer afin de permettre aux gestionnaires de réseau d'anticiper le plus en amont possible la réalisation des travaux de développements des réseaux électriques nécessaires à l'accueil des EnR.

Solution : Modifier les dispositions législatives et réglementaires afin de faire des S3REnR un réel outil de planification du réseau permettant d'anticiper et accélérer le développement des EnR.

- Ciblage des projets de production EnR les plus matures
- Mise en place de nouvelles incitations temporelles et financières pour se raccorder aux ouvrages inscrits au schéma
- Anticipation immédiate des projets de réseaux les plus robustes
- Élaboration plus rapide et révision rapprochée des schémas

<u>En 2023</u> : Adapter la DTR en fonction des évolutions législatives (puis réglementaires) portées dans le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.



Défi 1 - Faciliter le raccordement des acteurs de la transition énergétique

Axe 3 : Industrialiser le raccordement des installations offshore



Contexte : Volonté de l'Etat d'accélérer le développement de l'éolien en mer (objectif d'attribuer 1 GW/an de projet offshore)

- Prochaine PPE (mi 2024) associée à la mise à jour des Documents Stratégiques de Façade (2023-2024).
- Les lauréats des AO devraient être nommés en 2023 (AO4, AO5, AO6) et 2024 (AO7, AO8).

Enjeu : Garantir l'atteinte des objectifs de développement des EnR offshore (50 GW / 2050)

Actions à mener :

- Retour d'expérience des AO mettant en œuvre de nouvelles configurations (notamment : HVDC, plateforme mutualisée, liaison interposte)
- Identification des nouveaux besoins sur le corpus contractuel induits par les futurs AO
- Réalisation d'un benchmark international sur les modalités de contractualisation des projets offshore

<u>En 2024</u> : Modification du cadre contractuel pour tirer les conséquences de l'appairage des AO et de la stabilisation des solutions industrielles

Enjeux du raccordement et de l’accès au réseau

Défi #2

Répondre aux nouveaux besoins et usages des acteurs

Défi 2 - Répondre aux nouveaux besoins et usages des acteurs

Axe 1 : Intégrer les installations de stockage au réseau



Contexte : Augmentation des demandes de raccordement d'installations de stockage en HTB et en HTA

Enjeux : Répondre aux besoin des acteurs tout en garantissant que le raccordement des installations de stockage et des installations de production se développent en bonne intelligence.

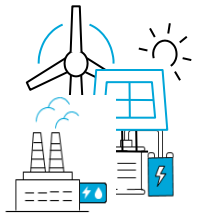
Problématique : si le cadre actuel permet de garantir l'accueil des EnR conformément aux objectifs des S3REnR, celui-ci induit toutefois un effet pour l'accueil des installations qui ne s'inscrivent pas dans le dispositif des S3REnR en leur faisant supporter des coûts de raccordement potentiellement très importants.

Solution : Elaboration d'une offre spécifique adaptée aux installations de stockage **HTB**.

En 2023 : Poursuite de l'adaptation de la DTR pour le raccordement de la filière stockage

- Adaptation des trames contractuelles RTE (CART, CPA et Convention d'exploitation)
- Réflexion à mener sur les conditions de raccordement au RPT des GRD à l'occasion de l'accueil d'installations de stockage en HTA

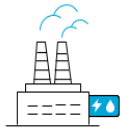
Défi 2 - Répondre aux nouveaux besoins et usages des acteurs



Axe 2 : Faciliter l'intégration des sites mixtes – Site de consommation avec de la Production et/ou du Stockage

Contexte : Développement des plateformes industrielles accueillant des installations de production et de stockage.

Besoin : Nécessité de revoir intégralement le cadre contractuel du raccordement (PTF et Convention de raccordement) à l'accès au réseau (convention d'exploitation et CART) d'une installation de production/stockage en décompte d'une installation de consommation.



Axe 3 : Faciliter l'intégration des sites industriels flexibles dans le système électrique

Contexte : Profiter des potentielles flexibilités proposées par les acteurs pour réduire leurs coûts de raccordement.

A l'instar des flexibilités d'ores et déjà mises en œuvre pour l'accueil des installations EnR et de celles introduites dernièrement pour les installations de stockage raccordées sur le réseau public de transport, certains acteurs industriels (production H2) semblent pouvoir disposer de réel flexibilité

Solution : Introduire des solutions de raccordement à moindre coût moyennant la mise en œuvre de limitations pérennes.

Enjeux du raccordement et de l’accès au réseau

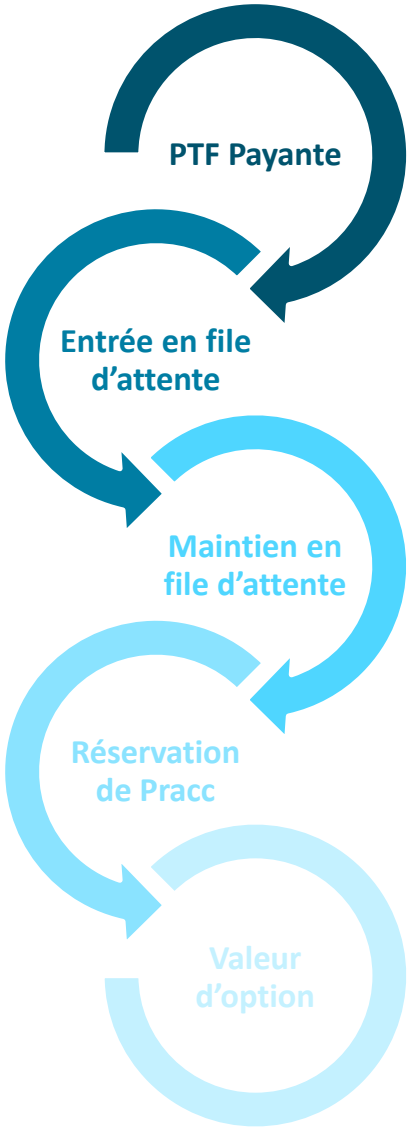
Défi #3

S’adapter aux nouvelles contraintes pesant sur le RPT

Défi 3 - S’adapter aux nouvelles contraintes pesant sur le RPT

Axe 1 : Priorisation des projets les plus matures

- **PTF Payante :** pour orienter les demandes de raccordement vers le bon niveau d’offre (Etudes flash, Etudes Exploratoires, PEFA et PTF) en fonction du niveau de maturité des projets.
- **Renforcer les conditions d’entrée en file d’attente** en conditionnant l’acceptabilité de la PTF à la sécurisation du foncier attaché au Point de Raccordement du projet.
- **Revoir les conditions de maintien en file d’attente** en créant une file d’attente consommateurs et en renforçant les conditions de maintien en file d’attente producteurs et consommateur (ex : preuve de dépôt des demandes d’autorisation ou Permis de Construire x mois après la signature de la PTF).
- **Restitution de PRacc inutilisée et option Réservation de Pracc** pour inciter les acteurs à dimensionner leur raccordement au regard de leurs besoins réels et permettre à RTE la bonne allocation des capacités disponibles



Défi 3 - S’adapter aux nouvelles contraintes pesant sur le RPT

Axe 2 : Réinterroger l’adéquation de nos engagements contractuels dans un système électrique exploité à ses limites





Interruptions **P**rogrammées

Examen des besoins de consignations liés à la maintenance au développement et au renouvellement du réseau



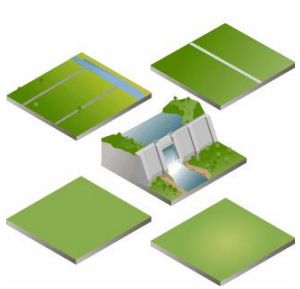
Indisponibilité **N**on **P**rogrammées

Amélioration continue des engagements contractuels alors que la majorité des phénomènes amenant aux coupures sont exogènes à RTE

Défi 3 - S’adapter aux nouvelles contraintes pesant sur le RPT

Axe 3 : Améliorer la maîtrise des tensions hautes

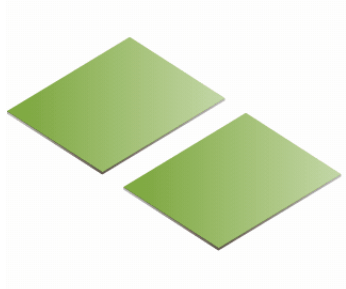
Producteurs HTB



- Réglage dynamique

→ **Services Système tension**

Réseau de transport

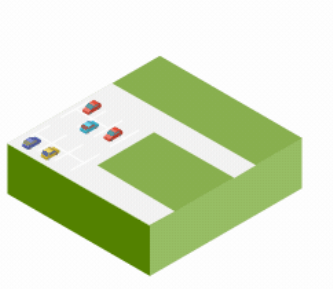


- Régleurs en charge
- Condensateurs, inductances

→ **Investissements réseau**

★ **RTE souhaite accélérer l’installation de selfs**

Consommateurs et Distributeurs



- Maitrise de la consommation de puissance réactive

→ **Incitations financières**

★ **Développer de nouveaux gisements**, en particulier sur le réseau de distribution

★ **Adapter les incitations** financières à l’interface (gabarit tarifaire)

2 Bilan des concertations 2022 et planning 2023

Un programme de concertation 2022 dense…

En 2022, le programme de concertation a permis de répondre aux enjeux de la transition énergétique :

- **Consommateurs** :
  - Approbation du nouveau CART
  - Approbation de la nouvelle procédure de raccordement intégrant **l'offre de raccordement mutualisée** (offre de desserte)
- **Producteurs** :
  - Approbation du nouveau CART
  - Lancement de la concertation sur la rationalisation des demandes et de l'utilisation des capacités file d'attente
  - Concertation sur les modalités d'indemnisation des limitations de prod HTB
  - Concertations sur les exigences techniques (tension, harmoniques, offshore, …)
- **Stockeurs :**
  - Concertation relative aux conditions de raccordement des installations de stockage sur le RPT et concertation d'une offre de raccordement spécifique **(PTF)**

En 2022, un planning de concertation a été globalement conforme aux engagements

… et qui se poursuit en 2023

En 2023, le programme de concertation reste ambitieux et porte principalement sur les nouveaux enjeux :

- **Consommateurs** :
  - Rationalisation des demandes et de l'utilisation des capacités (file d'attente, PTF prépayante, …)
  - Déclinaison des évolutions législatives (puis décrétales) en cours de de discussion
  - Révision des engagements sur la continuité d'alimentation
  - Concertations sur les exigences techniques (tension, harmoniques, CdC télecom/téléconduite…)
- **Producteur** :
  - Rationalisation des demandes et de l'utilisation des capacités (file d'attente, PTF prépayante)
  - Limitation HTB (exigences techniques, conditions d'indemnisation,…)
  - Déclinaison des évolutions législatives (puis décrétales) en cours de de discussion
- **Stockeur :**
  - Finalisation de la concertation relative aux conditions de raccordement des installations de stockage sur le RPT
  - Renforcement du cadre contractuel accès réseau
- **Site mixte :**
  - Création d'un cadre contractuel approprié